



Impression à partir d'une page du site internet de l'AMF

21 janvier 2015

L'Autorité des marchés financiers publie sa position-recommandation sur les introductions en bourse

A la suite de l'homologation des modifications du règlement général nécessaires à la mise en œuvre du nouveau cadre des introductions en bourse, l'AMF publie la position-recommandation qui complète le dispositif (DOC-2015-02).

L'arrêté du 14 janvier 2015 portant homologation de modifications du livre II du règlement général de l'Autorité des marchés financiers (AMF) a été publié au Journal officiel ce jour.

Dans le prolongement de ces mesures, l'AMF publie la position-recommandation DOC-2015-02 relative aux introductions en bourse (ce document reste inchangé par rapport au projet publié le 1er décembre 2014). En conséquence, la position de l'AMF DOC-2009-12 portant sur l'assouplissement des modalités de lancement des introductions en bourse devient obsolète.

Ces nouvelles mesures forment un cadre réglementaire équilibré. Elles permettent d'offrir aux acteurs un dispositif français compétitif, en phase avec les pratiques internationales, tout en continuant d'associer les particuliers aux introductions en bourse.

Pour rappel, après avoir été mises en consultation publique à la rentrée 2014, les propositions du groupe de travail sur les introductions en bourse avaient été retenues par le Collège de l'AMF et publiées le 1er décembre 2014.

A propos de l'AMF

Autorité publique indépendante, l'AMF est chargée de veiller à la protection de l'épargne investie en produits financiers, à l'information des investisseurs et au bon fonctionnement des marchés. Visitez notre site www.amf-france.org

Contact presse :

Direction de la communication de l'AMF - Stéfanie Duschenes - Tél : +33 (0)1 53 45 60 23 ou +33 (0)1 53 45 60 28

En savoir plus

- Position-recommandation DOC-2015-02 sur les introductions en bourse
- Arrêté du 14 janvier 2015 portant homologation de modifications du règlement général de l'Autorité des marchés financiers

Mots clés

MARCHÉ ACTION

SUR LE MÊME THÈME

 S'abonner à nos alertes et flux RSS



ACTUALITÉ MARCHÉS

04 janvier 2024

Une manipulation de marché, identifiée et signalée par l'AMF, sanctionnée par le tribunal correctionnel de Paris



COMMUNIQUÉ AMF

MARCHÉS

07 décembre 2023

L'AMF décerne son prix 2023 du jeune chercheur en économie à Sylvain Carré



PRISE DE PAROLE

FONCTIONNEMENT DE L'AMF

01 décembre 2023

Discours de clôture de Marie-Anne Barbat-Layani, présidente de l'AMF Les 20 ans de l'Autorité des marchés financiers - Jeudi 23 novembre 2023



Mentions légales :

Responsable de la publication : Le Directeur de la Direction de la communication de l'AMF. Contact : Direction de la communication, Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02